

CINQ CENT SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION**Jeudi le 18 juin 2020**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue par vidéoconférence le 18 juin 2020 à 14 heures, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
	Total:	136 393	29	21

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures 07.

10045-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL**10046-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 27 MAI 2020**

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 27 mai 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

10047-20 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 MAI 2020**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 29 mai 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

DIRECTION GÉNÉRALE

10048-20 **AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ÉLABORATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de gré à gré au montant de QUARANTE-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (43 225\$) avant taxes à l'organisme « Institut des territoires » pour l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques*.
- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

10049-20 **AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de gré à gré pour un montant inférieur à CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000\$) à « CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES » pour la révision du PGMR.
- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

10050-20 **TAC MRC RDN :**
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC)
POUR L'ORGANISME « TAC MRC RIVIÈRE-DU-NORD »

CONSIDÉRANT la déclaration de compétence pour son territoire en matière de transport en commun;

CONSIDÉRANT le règlement établissant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord à l'égard de la gestion du transport adapté et collectif des municipalités locales à cette compétence;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a mis en place un service de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements et résolutions relatives à la mise en opération et service en transport;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements prévu en 2020 est de 36 618;

CONSIDÉRANT que les contributions provenant de chacune des municipalités en transport collectif se répartissent comme suit :

Prévost :	122 332\$	Saint-Colomban :	82 266\$
Saint-Hippolyte :	41 160\$	Sainte-Sophie :	12 925\$

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ont été adoptées par la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la part fournie par les usagers en transport est de :

Collectif 2019 :	42 060\$	Prévisions 2020 :	49 406\$
------------------	----------	-------------------	----------

CONSIDÉRANT que dans le budget 2020 de l'organisme, le montant de contribution demandé au ministère des Transports est de 200 000\$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a préparé un plan de développement en transport collectif pour les municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord demande au ministère des Transports de verser la subvention de DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000\$) à laquelle elle a droit pour la mise en place d'un service de transport collectif pour les personnes résidant sur son territoire (Municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie);

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord autorise la direction générale à signer et à faire le dépôt de la demande à cet effet dans le cadre du *Programme d'aide au développement du transport collectif* (PADTC) du ministère des Transports.

ADOPTÉE

10051-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA) POUR L'ORGANISME « TAC MRC RIVIÈRE-DU-NORD »

CONSIDÉRANT le règlement établissant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord à l'égard de la gestion du transport adapté et collectif des municipalités locales à cette compétence;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a mis en place un service de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements et résolutions relatives à la mise en opération et service en transport adapté;

CONSIDÉRANT que le nombre de déplacements prévu en 2020 est de 27 040.

CONSIDÉRANT que les contributions provenant de chacune des municipalités en transport adapté se répartissent comme suit :

Prévost :	47 819\$	Saint-Colomban :	49 812\$
Saint-Hippolyte :	53 911\$	Sainte-Sophie :	58 932\$

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'année 2020 ont été adoptées par la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que la part fournie par les usagers en transport est de :

Adapté 2019 :	72 463\$	Prévisions 2020 :	81 120\$
---------------	----------	-------------------	----------

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports dispose du *Programme de subvention au transport adapté* (PSTA);

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord demande au ministère des Transports de verser la subvention à laquelle elle a droit pour la mise en place d'un service de transport adapté pour les personnes résidant sur son territoire (Municipalités de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie);

- QUE la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord autorise la direction générale à signer et à faire le dépôt de la demande à cet effet dans le cadre du *Programme de subvention au transport adapté* (PSTA) du ministère des Transports.

ADOPTÉE

10052-20 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PAGIEPS

CONSIDÉRANT que le dépannage alimentaire sur le territoire de la MRC RDN est généralement pris en charge par des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que la communauté religieuse se retire de plus en plus des activités d'aide alimentaire et met fin à des ententes de partenariat avec des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que les municipalités et la MRC RDN sont de plus en plus sollicitées pour s'occuper de la logistique et/ou pour fournir le financement nécessaire;

CONSIDÉRANT que la pandémie de la COVID-19 fragilise l'écosystème du dépannage alimentaire et en révèle les failles;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de jeter rapidement les bases d'une structure pérenne pouvant notamment résister à de tels bouleversements;

CONSIDÉRANT l'enveloppe de la MRC RDN réservée à de telles initiatives dans le cadre du PAGIEPS.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- D'autoriser l'utilisation de 125 000 \$ des sommes non-engagées de l'enveloppe du PAGIEPS réservée à la MRC de La Rivière-du-Nord pour le projet d'optimisation de la structure organisationnelle du dépannage alimentaire sur le territoire de la MRC;
- D'autoriser la direction générale à déposer ledit projet et à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

10053-20 SERVICE D'ÉVALUATION - AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR-CALCULATEUR

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- De nommer M. Jean-François Gagnon pour occuper le poste d'inspecteur-calculateur au sein de la MRC de La Rivière-du-Nord, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur.

- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

10054-20 PRIORITÉS D'INTERVENTION ET POLITIQUES RÉVISÉES 2020-2021 DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle confie la gestion du FRR – Volet 2 à la MRC de La Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention, sa politique de soutien aux projets structurants visant l'amélioration des milieux de vie ainsi que sa politique de soutien aux entreprises, et ce, pour l'année 2020-2021;

CONSIDÉRANT que lesdites priorités et politiques ont été présentées et ont fait l'objet de discussion au Conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement de :

- Poursuivre la mise en œuvre d'un cadre de gestion moderne fondé sur des valeurs d'intégrité, de transparence et de reddition de comptes;
- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
 - Poursuivre la révision du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
 - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
 - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
 - Coordonner la mise en œuvre du PDZA.
- Poursuivre la mise à jour des pratiques communicationnelles et numériques;
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et le partage de services;
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneurship;
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens selon les principes du développement durable;
- Poursuivre le soutien aux initiatives supralocales en matière culturelle et sportive;
- Participer au maintien de l'intégrité et au développement du Parc Linéaire;
- Poursuivre la réalisation d'ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec;

- Adopter la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique de soutien aux entreprises 2020-2021 révisées.

ADOPTÉE

10055-20 AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT JURIDIQUE – TRAIN DE BANLIEUE

CONSIDÉRANT que des interprétations divergentes persistent quant aux modalités de l'entente supra-locale (EISA) concernant le remboursement du déficit annuel d'opération du train de banlieue par la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN) à la Ville de Saint-Jérôme (VSJ);

CONSIDÉRANT que la facture annuelle du déficit d'opération est passée d'environ 1 M \$ en 2016 à plus de 2 M \$ en 2019 et que les prévisions laissent présager que la tendance à la hausse va se poursuivre dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil reconnaissent le bien-fondé du principe à la base de cette entente mais qu'ils souhaitent que les paramètres comptables menant à l'établissement du déficit d'opération du Train de banlieue soient précisés;

CONSIDÉRANT qu'un avis juridique préparé par Me François Bouchard du cabinet Cain Lamarre soulève certains éléments dont la validité est remise en question par la VSJ;

CONSIDÉRANT que la résolution des problématiques soulevées dans ce dossier exige un accompagnement légal;

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- D'autoriser la direction générale à faire les démarches nécessaires pour octroyer un mandat d'accompagnement légal.
- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

10056-20 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 28 mai 2020, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

10057-20 ADOPTION DU RAPPORT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'approuver le rapport et les états financiers 2019 de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord, tels que préparés par la firme « Gariépy, Bussière CPA inc. ».

ADOPTÉE

10058-20 ADOPTION DU RAPPORT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE LA CORPORATION MUNICIPALE DU COMTÉ DE TERREBONNE (CMCT)

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'approuver le rapport et les états financiers 2019 de la Corporation municipale du comté de Terrebonne, tels que préparés par la firme « Gariépy, Bussière CPA inc. ».

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

RÈGLEMENTS D'URBANISME :

10059-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE PRÉVOST – RÈGLEMENT NUMÉRO 601-67

Attendu que la Ville de Prévost a adopté le règlement numéro 601-67 amendant le règlement de zonage no 601 afin créer la zone H-312-1 et d'y ajouter la grille de spécification permettant les résidences pour personnes âgées et les habitations unifamiliales.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement

Attendu que ledit règlement numéro 601-67 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 601-67 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10060-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-COLOMBAN– RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 599, TEL QU’AMENDÉ « PLAN D’URBANISME », AFIN D’AJOUTER LE SITE PATRIMONIAL GAFFNEY-KENNEDY

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le Règlement numéro 599-2020-04 amendant le Règlement 599 afin d’ajouter le site patrimonial Gaffney-Kennedy;

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 599-2020-04 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu’aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 599-2020-04 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun point.

ORGANISMES APPARENTÉS

10061-20 CAUTIONNEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RIVIÈRE DU NORD (DDRDN)

CONSIDÉRANT que la pandémie a engendré un retard de la reprise des opérations des écocentres gérés par DDRDN;

CONSIDÉRANT que la Santé publique n’avait pas permis la revente d’objets divers dans les écocentres gérés par DDRDN à leur réouverture en mai dernier;

CONSIDÉRANT que ces situations ont privé DDRDN de revenus et de liquidités suffisantes pour le mois de juillet;

CONSIDÉRANT que la Santé publique a récemment autorisé la revente d’objets divers;

CONSIDÉRANT que le conseil d’administration de DDRDN juge opportun que la marge de crédit de DDRDN soit augmentée à 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord demande à la MRC de cautionner la marge de crédit de DDRDN.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- De cautionner la marge de crédit de DDRDN au montant de 200 000 \$;
- D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

DEMANDES À LA MRC

Aucun point.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

10062-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 18, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier